

PLUi Bresse et Saône



Phase PADD – Réunion publique







- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Méthodologie employée pour l'élaboration du PADD
- Orientations générales du PADD

- Étapes à suivre jusqu'à l'arrêt du PLUi





LE PADD : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES





Le PADD



Qu'est-ce qu'un PADD?

- Un document qui exprime la vision politique du projet communal à mener pour les 10 prochaines années, sous la forme d'orientations générales;
- Un document qui n'est pas opposable aux tiers ;
- Un document qui précise l'aménagement projeté du territoire :
 l'objectif démographique ; les perspectives de construction de logements en réponse à cet objectif démographique ;
- Une traduction réglementaire cohérente à venir : Orientation d'Aménagement Programmation, Règlement, Zonage.



Le PADD



Le contenu du PADD est établi sur les bases suivantes :

- Les objectifs de la Communauté de communes et sa vision pour l'avenir du territoire;
- La prise en compte du diagnostic, des enseignements et des enjeux auxquels le PLUi s'efforce d'apporter des réponses;
- L'intégration de l'avenir du territoire intercommunal dans une perspective plus large;
- Le porter à connaissance et la note d'enjeux des services de l'Etat relatifs à la mission.





MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD

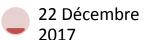








Depuis la réunion publique sur le diagnostic :





25 Janvier 2018





Juin Juillet 2018



Septembre Octobre 2018



30 Octobre 2018



8 Novembre 2018

Réunion des Personnes Publiques Associées

Diagnostic

Réunion publique

Diagnostic

Comité de pilotage n°1 et n°2

PADD

Comités techniques par Pôle

PADD

Comité de pilotage n°3 et n°4

PADD

Réunion des Personnes Publiques Associées

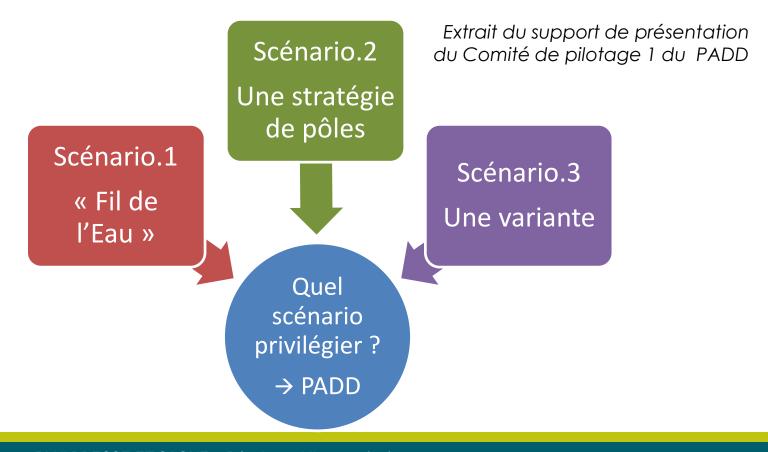
PADD

Réunion publique PADD





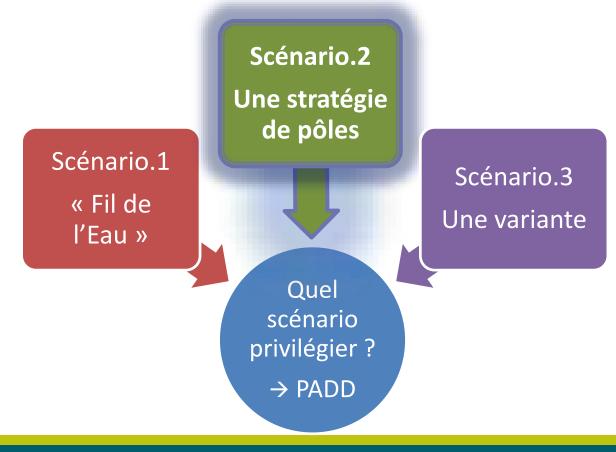
A partir du diagnostic du PLUi, plusieurs scénarios d'aménagement ont été discutés et approfondis avec les élus.





La décision a été prise d'élaborer une stratégie de développement organisée en Pôles.

Le PADD s'appuie ainsi sur une stratégie globale d'aménagement, tenant compte des spécificités de chacun des pôles.







4 Pôles composant le territoire Bresse et Saône :





P ô	Manziat ; Ozan Boissey ; Chevroux	P
e	Vésines	e
3	Asnières-sur-Saône	3

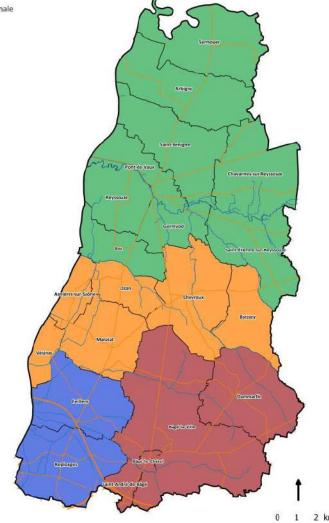
```
Pont-de-Vaux ; Gorrevod P

Reyssouze ; St Bénigne ô
St Etienne-sur-Reyssouze P
Chavannes-sur-Reyssouze P
Boz ; Sermoyer ; Arbigny 4
```



Autoroute
 Réseau départementale
 Cours d'eau

Limite communale









Sur cette base, plusieurs choix ont été opérés :

✓ Un objectif de croissance démographique de +1,68 % par an à l'échelle de la CCBS et à l'échelle de chacun des 4 Pôles, et les besoins en logements découlant de cet objectif

✓ Des réflexions menées entre les communes de ces Pôles pour déterminer les besoins en foncier économique, en équipements publics, en matière de déplacements...





ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD





Les orientations s'articulent autour de 4 grands axes :

- > AXE 1 : Maîtriser l'ambition démographique attendue à l'horizon 2030 et soutenir un développement équitable du territoire
- AXE 2 : Valoriser le potentiel économique existant et favoriser une économie de projets
- AXE 3 : Préserver la qualité du cadre de vie et l'identité rurale du territoire
- AXE 4 : Préserver les ressources d'avenir et inscrire le territoire dans une démarche de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique





AXE 1 : Maîtriser l'ambition démographique attendue à l'horizon 2030 et soutenir un développement équitable du territoire

Orientation 1:

Poursuivre la
dynamique
démographique
positive sur
l'ensemble du
territoire Bresse et
Saône et assurer
un parc de
logements
diversifié,
équilibré et
adapté aux sites
et contextes
locaux existants

Orientation 2:

Viser l'atteinte des objectifs de production nouvelle de logements en priorité par la reconquête de la trame urbaine

Orientation 3:

Adapter localement l'offre d'équipements et de services à la population

Orientation 4:

Concilier le développement du territoire avec une valorisation des modes de transports complémentaires aux véhicules particuliers motorisés







AXE 1 : Maîtriser l'ambition démographique attendue à l'horizon 2030 et soutenir un développement équitable du territoire

Orientation 1:

Poursuivre la dynamique démographique positive sur l'ensemble du territoire Bresse et Saône et assurer un parc de logements diversifié, équilibré et adapté aux sites et contextes locaux existants

- Maintenir une croissance démographique soutenue tout en garantissant la maîtrise du développement urbain et résidentiel des villes et villages du territoire
- Organiser le développement démographique et la production nouvelle de logements par Pôles
- Anticiper les besoins en intégrant les évolutions sociétales à venir (accélération du phénomène de vieillissement de la population, ...)
- Encourager les projets de diversification du parc de logements











AXE 1 : Maîtriser l'ambition démographique attendue à l'horizon 2030 et soutenir un développement équitable du territoire

Orientation 2:

Viser l'atteinte des objectifs de production nouvelle de logements en priorité par la reconquête de la trame urbaine

- Veiller à une gestion économe du foncier sur l'ensemble du territoire
- Utiliser les gisements fonciers dans la trame bâtie et encourager des opérations de renouvellement urbain sur des « sites pilotes »
- Conserver les identités architecturale et urbaine des communes, particulières du Pays Bressan et du Val de Saône
- Encourager la sobriété énergétique des logements notamment en lien avec la reconquête de la trame urbaine









AXE 1 : Maîtriser l'ambition démographique attendue à l'horizon 2030 et soutenir un développement équitable du territoire

Orientation 3:

Adapter
localement
l'offre
d'équipements
et de services
à la population

- Maintenir et développer les équipements de proximité, notamment à vocation scolaire
- Développer une offre nouvelle d'équipements et de services à la population
- Assurer la complémentarité des équipements entre les communes











AXE 1 : Maîtriser l'ambition démographique attendue à l'horizon 2030 et soutenir un développement équitable du territoire

Orientation 4:

Concilier le développement du territoire avec une valorisation des modes de transports complémentaires aux véhicules particuliers motorisés

- Permettre l'amélioration du réseau routier existant, allant de paire avec l'amélioration de la sécurité routière et des usagers
- Permettre les projets de développement ou d'amélioration de la desserte du territoire en transports collectifs
- Améliorer les possibilités de déplacements doux à l'échelle intercommunale, et au sein des villes et villages du territoire
- Favoriser un stationnement des véhicules adapté ou modulé selon les besoins locaux











AXE 2 : Valoriser le potentiel économique existant et favoriser une économie de projets

Orientation 1:

Poursuivre le développement des activités économiques sur le territoire Bresse et Saône et accompagner la création d'emplois

Orientation 2:

Soutenir les
activités
agricoles dans
leurs initiatives
et leur
diversification

Orientation 3:

Utiliser
pleinement le
potentiel
touristique du
territoire pour
conforter cette
économie à
l'échelle
intercommunale







AXE 2 : Valoriser le potentiel économique existant et favoriser une économie de projets

Orientation 1:

Poursuivre le développement des activités économiques sur le territoire Bresse et Saône et accompagner la création d'emplois

- Permettre la réalisation de projets économiques dans une logique intercommunale
- Valoriser les potentiels économiques existants du territoire
- Maintenir et permettre le renouvellement ainsi que le développement des activités économiques de proximité, notamment le commerce, l'artisanat, les services









AXE 2 : Valoriser le potentiel économique existant et favoriser une économie de projets

Orientation 2:

Soutenir les
activités
agricoles dans
leurs initiatives
et leur
diversification

- Favoriser la pérennité des exploitations agricoles existantes ainsi que la création de nouvelles exploitations agricoles
- **Permettre et encourager les initiatives agricoles** : installation, succession, création diversification, ...









AXE 2 : Valoriser le potentiel économique existant et favoriser une économie de projets

Orientation 3:

Utiliser
pleinement le
potentiel
touristique du
territoire pour
conforter cette
économie à
l'échelle
intercommunale

- Mettre en œuvre une nouvelle stratégie touristique intercommunale
- Conforter et développer les équipements de loisirs, culturels et sportifs existants et futurs sur le territoire
- Faciliter la création et la diversification des modes d'hébergement touristiques (tourisme vert, ...)









AXE 3 : Préserver la qualité du cadre de vie et l'identité rurale du territoire

Orientation 1:

Préserver les espaces ruraux et les trames vertes et bleues

Orientation 2:

Préserver les identités des villes et villages ainsi que les qualités paysagères du territoire

Orientation 3:

Limiter les risques et réduire l'exposition des populations aux nuisances







AXE 3 : Préserver la qualité du cadre de vie et l'identité rurale du territoire

Orientation 1:

Préserver les espaces ruraux et les trames vertes et bleues

- Préserver les espaces ruraux en recentrant l'urbanisation dans les dents creuses et en continuité des enveloppes urbaines existantes
- Préserver les trames vertes et bleues dans la diversité de leurs composantes : réservoirs de biodiversité, corridors, trames boisées et milieux aquatiques et humides
- Prendre en compte les espaces d'expansion des crues et les zones naturelles contribuant à la rétention des eaux









AXE 3 : Préserver la qualité du cadre de vie et l'identité rurale du territoire

Orientation 2:

Préserver les identités des villes et villages ainsi que les qualités paysagères du territoire

- Préserver les valeurs de terroir associées aux espaces ruraux et naturels
- Prévoir un développement urbain qualitatif, respectueux de l'identité de chaque ville et village
- Valoriser les atouts paysagers et patrimoniaux et en distinguer les éléments les plus forts
- Valoriser le bâti traditionnel
- Permettre la politique d'aménagement des cœurs de ville et de village notamment sur les entrées de bourg
- Améliorer la qualité paysagère des espaces à vocation économique







AXE 3 : Préserver la qualité du cadre de vie et l'identité rurale du territoire

Orientation 3:

Limiter les risques et réduire l'exposition des populations aux nuisances

- Limiter le développement urbain et notamment résidentiel dans les zones exposées aux risques référencés par les services de l'Etat (Plan de Prévention des Risques inondation...)
- Prévenir le risque d'inondation et de ruissellement par la préservation des trames vertes et bleues et la gestion du cycle de l'eau
- Structurer et hiérarchiser les fonctions urbaines de manière à limiter les besoins de déplacement et réduire l'impact des transports sur le cadre de vie et le climat
- Pouvoir déplacer, lorsque cela s'avère nécessaire, les activités situées au cœur des bourgs et des villes







AXE 4: Préserver les ressources d'avenir et inscrire le territoire dans une démarche de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

Orientation 1:

Préserver la ressource en eau potable et assurer la gestion du **petit** cycle de l'eau

Orientation 2:

Préserver les ressources locales en matériaux de construction

Orientation 3:

Engager le territoire dans la transition énergétique







AXE 4 : Préserver les ressources d'avenir et inscrire le territoire dans une démarche de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

Orientation 1:

Préserver la ressource en eau potable et assurer la gestion du petit cycle de l'eau

- Préserver les ressources en eau potable et les possibilités d'extension des champs captants
- Améliorer et optimiser les ouvrages et réseaux pour l'eau potable, en adéquation avec les besoins du territoire
- Poursuivre la politique d'amélioration de l'assainissement, en adéquation avec les besoins liés au développement démographique et économique

Prendre en compte la gestion des eaux pluviales sur tout le









AXE 4 : Préserver les ressources d'avenir et inscrire le territoire dans une démarche de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

Orientation 2:

Préserver les ressources locales en matériaux de construction

- Préserver les ressources locales telles que les argiles, encore exploitées et transformées localement
- Préserver les possibilités d'exploitation de ces ressources, en accord avec les autorisations déjà en cours









AXE 4 : Préserver les ressources d'avenir et inscrire le territoire dans une démarche de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

Orientation 3:

Engager le territoire dans la **transition énergétique**

- ⇒ Favoriser un bâti performant, économe en énergie et adapté au changement climatique (PCAET à venir)
- Permettre le développement des énergies renouvelables
- Optimiser la gestion des déchets









ÉTAPES À SUIVRE JUSQU'À L'ARRÊT DU PLUI





Étapes à suivre jusqu'à l'arrêt du PLUi

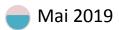


Suite du calendrier d'élaboration du PLUi :















Finalisation du PADD

Élaboration des OAP*

Règlement graphique Règlement écrit Réunion des Personnes Publiques Associées

Réunion publique

Finalisation dossier avant arrêt

Arrêt du projet du PLUi

CONCERTATION

CONCERTATION

CONCERTATION

CONCERTATION

CONCERTATION











Phase PADD – Réunion Publique